



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
France
www.forvismazars.com



29, rue du Pont
92200 Neuilly sur seine
France
www.grantthornton.fr

Ipsos

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 20 mai 2026 – Résolution n°27

Ipsos SA

Société anonyme

RCS Paris 304 555 634

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 20 mai 2026 – Résolution n°27

A l'assemblée générale d'Ipsos SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider l'émission d'actions de votre société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'Ipsos ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce et qui remplissent éventuellement les conditions fixées par votre conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital social susceptible de résulter de cette émission sera fixé à 350.000 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur les plafonds mentionnés dans la 28^{ème} résolution de la présente assemblée.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre, étant précisé qu'il ne pourra, sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de votre société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes,

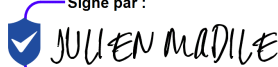
Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 29 avril 2026

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2026

Signé par :

A1947525194A409...

Julien MADILE

Associé

Signé par :

5D8C856602BA412...
Signed by:

8D140E79EF6B4D3...

Virginie PALETHORPE

Associée

Lionel CUDEY

Associé